



Conseil québécois
du commerce de détail

Le 1^{er} février 2018

M. Carlos J. Leitão
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec

Objet : Consultations prébudgétaires 2018-2019 – Avis du CQCD

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions d'avoir sollicité l'avis du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) en vue de l'élaboration du Budget 2018-2019.

Le présent avis comprend sept recommandations centrales :

1. Donner aux commerçants et aux Québécois l'équité fiscale qu'ils méritent;
2. Créer un mandat d'initiative portant sur l'iniquité fiscale associée au commerce en ligne;
3. Maintenir le cap sur une augmentation graduelle du salaire minimum;
4. Mettre fin au « catégorisme » économique;
5. Négociations de l'ALÉNA : Ne pas céder quoi que ce soit sur le seuil de minimis;
6. Abaisser le fardeau fiscal des entreprises par l'abolition de la taxe sur la masse salariale;
7. Bonifier l'appui à l'innovation, à la formation et au partage dans le commerce de détail.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question additionnelle que vous pourriez avoir concernant ces dossiers.

Au nom des 480 000 salariés et des 40 000 travailleurs autonomes œuvrant quotidiennement dans le secteur québécois du commerce de détail, nous vous remercions pour l'attention et la considération que vous porterez au présent avis.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes plus sincères salutations.

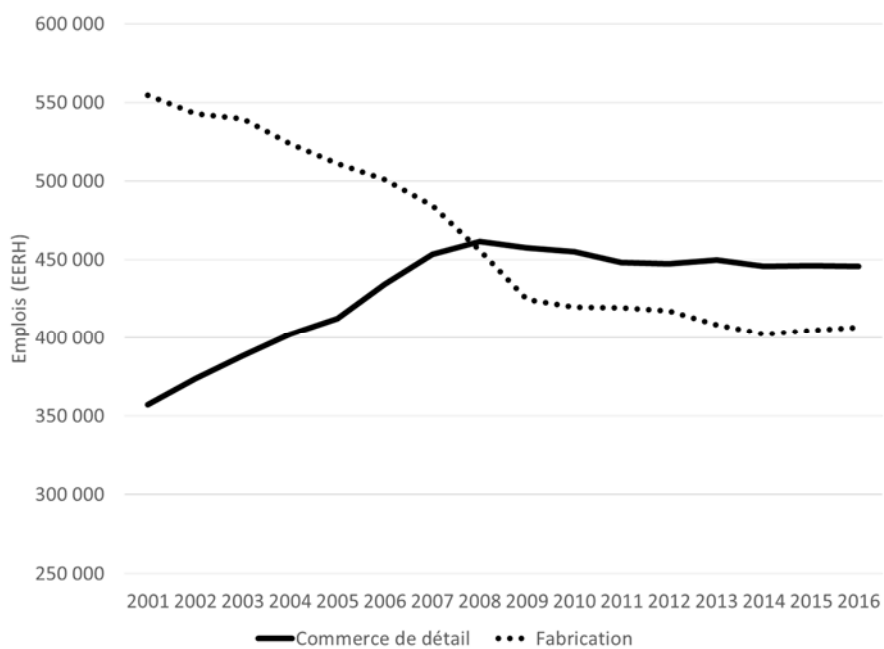
Le président-directeur général,

Léopold Turgeon

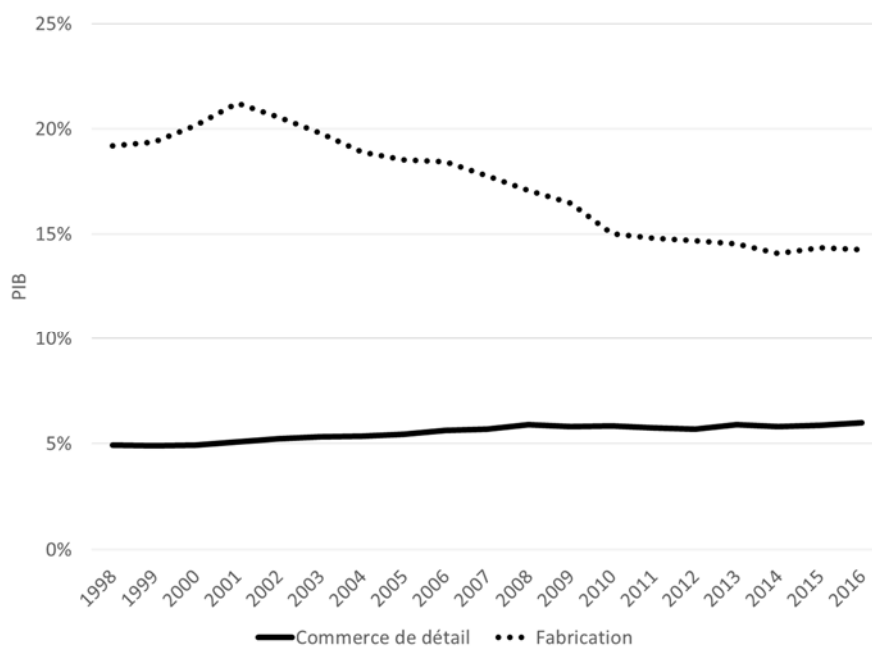
630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 300, Montréal (Québec) H3A 1E4
514 842-6681 / cqcd@cqcd.org / cqcd.org

Évolutions comparées du commerce de détail et du secteur manufacturier au Québec

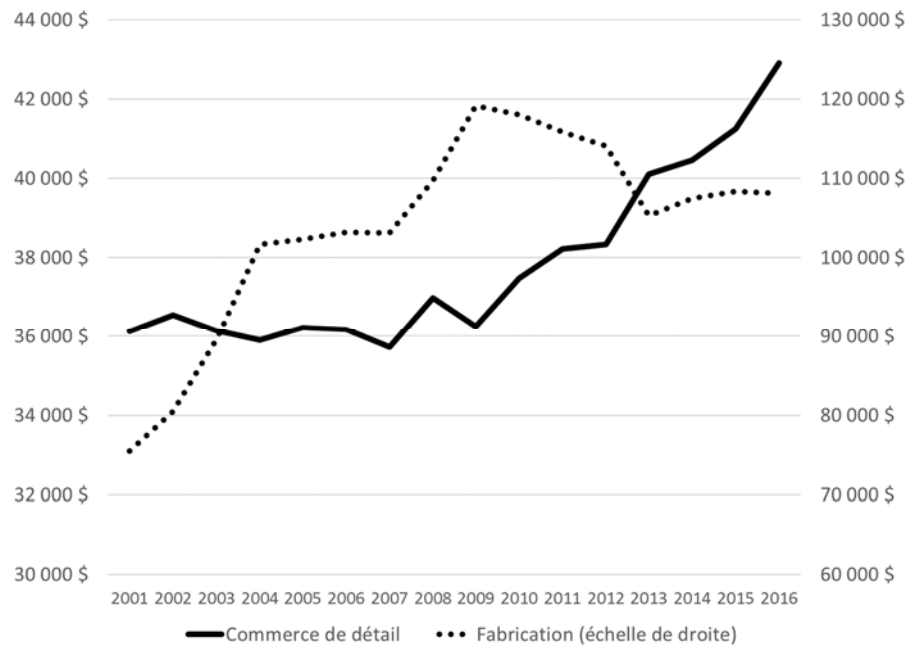
a. Emploi, n



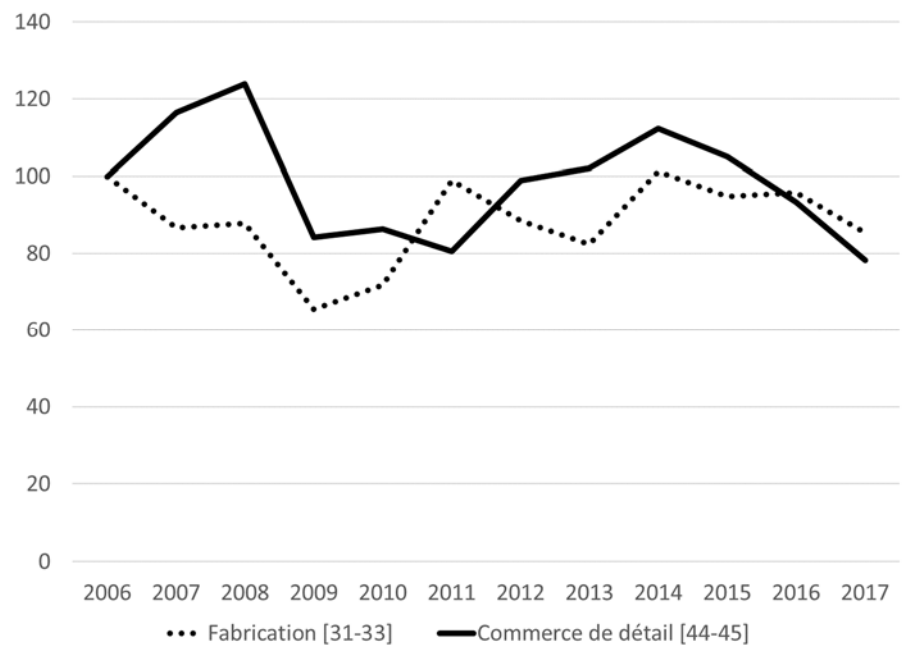
b. PIB, % total



c. PIB / Emploi, \$



d. Immobilisations, évolutions sectorielles comparées au total québécois (2006=100)



Le commerce de détail, c'est une immense contribution à l'économie du Québec :

- *1 sur 3* : Un dollar sur trois qui entre dans l'économie transite par le commerce de détail.
- *124,7 milliards \$* : En date de janvier 2018, les ventes au détail ont augmenté d'un montant annualisé projeté de 6,2 milliards \$ par rapport à 2016, soit une hausse de 5,2 %. L'année précédente, la hausse avait été de 6,2 %.
- Plus de 450 000 emplois salariés : Soit 12 % des travailleurs de l'économie, auxquels s'ajoutent plus de 40 000 travailleurs autonomes.
- 6 % du PIB du Québec.
- 1,7 milliard \$ d'investissements en immobilisations et réparations : Moyenne annuelle depuis cinq ans.
- *Une évolution se comparant avantageusement à celle du secteur manufacturier depuis le tournant du siècle :*
 - +100 000 emplois depuis 2001 versus -150 000 en fabrication durant la même période;
 - +1,1 pt % du PIB (de 4,9 % à 6 %) depuis 1998 versus -4,8 pts % en fabrication durant la même période;
 - +19 % du PIB / Emploi depuis 2001, presque entièrement réalisé depuis 2009 (+18 %) versus une forte hausse 2001-2009, suivie d'un déclin de 9 % depuis pour la fabrication.

Donner aux commerçants et aux Québécois l'équité fiscale qu'ils méritent

Depuis les auditions de la Commission Godbout en 2014, à toutes les fois que l'occasion s'est présentée (consultations prébudgétaires, budgets, etc.), le CQCD est la première organisation sur la ligne de front à insister sur la récupération des taxes de vente non perçues lors d'achats réalisés en ligne par les Québécois dans d'autres provinces ou à l'étranger.

Lors des années passées, ces représentations n'avaient mené à aucune action concrète de la part du gouvernement. Certes, le Budget 2015-2016 avait annoncé la création d'un comité de travail formé de représentants du ministère des Finances du Québec et de Revenu Québec. Toutefois, rien n'avait abouti de cette annonce, malgré le fait que des centaines de millions de dollars continuaient d'échapper à l'État.

En 2017, les choses ont enfin commencé à bouger. D'abord, le passage de Peter Simons à l'émission *Tout le monde en parle* a été une bougie d'allumage – Même s'il était déjà bien actif sur la place publique depuis l'année précédente – et a incité non seulement à la conscientisation du grand public, mais bien à sa persuasion de l'importance de cet enjeu. Les citoyens ont compris que l'équité fiscale était importante, à la fois :

- pour eux en tant que contribuables, qui doivent payer davantage en raison de ces fuites fiscales;
- pour eux (encore) en tant qu'employés, dont le poste se précarise en raison de l'iniquité fiscale qui fragilise la rentabilité et met en péril la survie de leurs employeurs;
- pour le gouvernement, qui doit remplir ses diverses missions reliées à la santé, l'éducation, le transport, la culture, l'environnement, l'économie, etc., mais doit composer avec un trou fiscal de plusieurs centaines de millions de dollars;
- pour leurs communautés, dont le tissu social s'érode avec la fermeture de plusieurs commerces ayant pignon sur rue.

En novembre dernier, accompagné de monsieur Simons et de M^e Marwah Rizqy, professeure adjointe à l'Université de Sherbrooke, monsieur Léopold Turgeon, président-directeur général du CQCD, a appuyé le dépôt du projet de loi n^o 997, intitulé *Loi encadrant le commerce en ligne et visant à assurer l'équité fiscale envers le commerce traditionnel et local*, en vue d'encadrer le commerce électronique et à imposer les lois fiscales québécoises aux entreprises étrangères qui font affaire en ligne dans la province. Pour le CQCD, qui est un organisme apolitique, cet appui est purement économique, car la mise en œuvre d'une telle loi permettrait de récupérer des millions de dollars en taxes et de rétablir l'équité entre les commerçants situés au Québec et ceux opérant ailleurs.

Au passage, il importe de souligner les actions louables du gouvernement en 2017 à cet égard, notamment le Plan d'action pour l'équité fiscale. D'abord, ce plan dénote une réelle prise de conscience et une position claire sur l'équité fiscale, ce qui est fort louable. Également, l'esprit des mesures proposées répond bien aux principales préoccupations courantes, aussi bien pour le commerce électronique que pour les paradis fiscaux et les diverses formes d'évasion fiscale.

Cependant, un des éléments du plan d'action, soit « le caractère impraticable d'une perception de la taxe de vente du Québec par le biais des transactions par carte de paiement », fait carrément fausse route. À la base, il est considérablement plus simple

d'envisager des modifications de l'interface transactionnelle pour quelques grands intermédiaires de paiement (par carte ou autres) que l'inscription de centaines de milliers de fournisseurs de partout dans le monde dans les fichiers de Revenu Québec, sans parler d'une approche semblable par toutes les autres autorités fiscales de partout dans le monde avec qui ces fournisseurs font affaire. Par conséquent, à moins d'une impossibilité technologique ou fonctionnelle incontournable, cela semble de loin la solution la plus simple. À titre d'objection, le plan avance trois raisons, commentées ci-après :

- *l'information non disponible* : Les intermédiaires n'ont qu'à demander aux fournisseurs de leur donner les informations indispensables à la perception ordonnée des taxes de vente;
- *la double imposition des biens corporels provenant de l'étranger et vendus par des entreprises n'ayant pas de présence physique* : Le problème est l'entente avec l'Agence des services frontaliers du Canada? Modifiez l'entente pour la rendre adaptée aux réalités de 2018! Il suffit d'enlever cette responsabilité à l'Agence (qui ne devrait pas s'en plaindre) et à l'exiger des intermédiaires de paiement. Les droits de douane pourraient aussi être perçus par ces entreprises, ce qui serait aussi plus simple pour tous;
- *les risques d'évitement fiscal* : D'abord, cette objection théorique ne concerne que moins de 5 % des cas (selon un sondage, et non des flux monétaires mesurés), donc le Québec récupérerait déjà plus de 95 % des paiements. De plus, la recension de ces autres modes (excluant les Bitcoins et autres cryptomonnaies, très peu liquides et pratiques) pourra aisément être complétée en temps et lieu.

Recommandation 1 – Donner aux commerçants et aux Québécois l'équité fiscale qu'ils méritent : Le CQCD réitère son appui ferme au gouvernement du Québec pour la mise en place de son Plan d'action pour l'équité fiscale, notamment en corrigeant la stratégie pour la centrer sur les intermédiaires de paiement. En ce sens, il devrait combiner les forces de ce Plan avec celles du projet de loi n° 997, pour doter les détaillants du Québec de l'équité fiscale qu'ils méritent depuis des années.

Recommandation 2 – Créer un mandat d'initiative portant sur l'iniquité fiscale associée au commerce en ligne : Un tel mandat permettrait d'inviter divers experts de plusieurs domaines à travailler avec le gouvernement, en vue d'élaborer des solutions durables et réalistes pour régler cette iniquité.

Maintenir le cap sur une augmentation graduelle du salaire minimum

Le 12 décembre 2016, le CQCD avait dévoilé les grandes lignes d'une étude sur les impacts du salaire minimum pour le commerce de détail, via un article publié dans La Presse¹. L'objectif de cette unique sortie publique sur la question était de communiquer, aussi efficacement que possible, les divers aspects relatifs à cette question complexe pour l'industrie du commerce de détail. En définitive, le CQCD avait fait sienne la recommandation finale de l'étude, soit de continuer à augmenter le salaire minimum périodiquement, en tandem avec la hausse moyenne de la rémunération horaire, de

¹ Fournier, Marie-Ève, Un commerce sur quatre en péril avec un salaire minimum à 15 \$, La Presse, 12 décembre 2016. Source : <http://affaires.lapresse.ca/economie/commerce-de-detail/201612/11/01-5050426-un-commerce-sur-quatre-en-peril-avec-un-salaire-minimum-a-15.php>

manière à garder constant le ratio entre les salaires minimum et moyen, soit d'environ 45 % à 46 %².

Depuis, en janvier 2017, le gouvernement a annoncé une hausse progressive du salaire minimum sur quatre ans : de 0,50 \$ en 2017, de 0,50 \$ (récemment rehaussée à 0,75 \$) en 2018, de 0,35 \$ en 2019 et de 0,35 \$ en 2020. Ces hausses permettront d'atteindre un ratio du salaire minimum sur le salaire horaire moyen de 50 % en 2020. À ce titre, le CQCD était soulagé que le gouvernement ait opté pour des augmentations concordant avec ses propositions, et certainement plus réalistes que les 15 \$ demandés par divers groupes.

Toutefois, en ce contexte d'année électorale, le débat revient à l'avant-scène. Les organismes qui ont vu leurs demandes refusées reviennent à la charge et continueront à solliciter le gouvernement et les partis d'opposition sans relâche d'ici les élections. Il importe que le gouvernement ne cède pas à leurs pressions, qui sont fondées sur des arguments qui semblent raisonnables pour beaucoup de gens, mais en les considérant plus attentivement, ont peu de fondements économiques.

Principalement, considérant le niveau actuel du salaire minimum et son ratio relativement au salaire horaire moyen des employés rémunérés à l'heure, toute nouvelle hausse par rapport à la moyenne viendrait affecter d'abord et avant tout les bas salariés eux-mêmes. En effet, les employeurs réagiraient à cette pression financière, certains en haussant leurs prix (ce qui est pratiquement impossible dans bon nombre de cas), mais la majorité, en réduisant leur charge salariale, notamment en diminuant leurs heures travaillées. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé à Seattle, rapporte le prestigieux *The Economist*³. Il faut rappeler que dans cette ville, le salaire minimum à 15 \$ n'équivaut qu'à 42 % du salaire horaire, comparativement aux 47 % des 11,25 \$ québécois, ce qui signale en principe une moins grande sensibilité du marché du travail aux hausses du salaire minimum qu'au Québec. À première vue, les hausses de salaire minimum à Seattle (de 9,47 \$ à 11 \$ en 2015 et 13 \$ en 2016) n'ont pas eu d'impact sur le nombre de travailleurs, a conclu une première analyse. Par contre, une analyse plus fine des données sur les heures travaillées a révélé des baisses significatives à ce titre, soit de 9 % lors du passage de 11 \$ à 13 \$, versus des hausses salariales de 3 % pour ces emplois. Il en ressort que les gains des salariés ont diminué de 125 \$ par mois, en moyenne⁴.

Recommandation 3 – Maintenir le cap sur une augmentation graduelle du salaire minimum :

L'évidence économique, aussi bien théorique que pratique, démontre que le Québec se trouve dans une zone critique, où toute hausse plus rapide que celle du salaire moyen provoquera une baisse du revenu net des travailleurs, ainsi qu'une fragilisation de la santé financière des commerçants. Est-ce réellement ce que souhaite le gouvernement? Le CQCD parie que non.

Mettre fin au « catégorisme » économique

Depuis 2000, la contribution économique du commerce de détail a crû plus rapidement que la moyenne de l'économie, aussi bien pour le PIB que l'emploi et l'investissement. Notamment, l'évolution positive du commerce de détail se compare avantageusement à celle du secteur chouchou des gouvernements, soit le secteur de la fabrication. Depuis 2015 seulement, les ventes au détail ont crû de 13,1 milliards \$, ce qui a permis au gouvernement d'encaisser des centaines de millions de dollars de plus en TVQ, et ce, sans investissement

² Source : <http://media.ofsys.com/T/OFSYS/H/C154/1256937/eqfuTm/cqcd-salairemin-sommaire.pdf>

³ *The Economist*, Economists argue about minimum wages, 8 juillet 2017.

⁴ L'étude citée est la suivante : <http://www.nber.org/papers/w23532>.

majeur et ciblé de sa part. Étant donné cet excellent résultat, il vaut certainement la peine de se demander ce que produirait une réelle stratégie englobante visant le commerce de détail sur les revenus fiscaux du gouvernement.

Vu l'apport considérable du commerce de détail à l'économie du Québec et de ses régions, incluant l'innovation et le développement technologique, il est stupéfiant de constater que notre secteur est souvent absent de la vision du développement économique de nos gouvernements. Bien sûr, l'engagement du gouvernement à investir dans l'appropriation des technologies de l'information par les détaillants via la stratégie numérique est un pas dans la bonne direction, tout comme son intention d'investir dans la création de centres d'excellence. Toutefois, il faut poursuivre cette amorce de changement de deux façons : En ouvrant l'accès des programmes gouvernementaux, aussi bien aux détaillants qu'à tout type d'entreprise innovante et méritoire et en favorisant la mise en œuvre de diverses initiatives liées à l'innovation et la pérennité des entreprises.

Entre autres, le commerce de détail fait l'objet d'une exclusion purement arbitraire de nombreux programmes, qui pourraient pourtant leur bénéficier grandement. Selon le CQCD, ce type de discrimination sectorielle ne fait aucun sens logique ou économique et doit cesser. Le rôle économique de toute entreprise responsable d'une chaîne de valeur rentable est fondamental et doit être apprécié, car tous ceux qui s'y rattachent en bénéficient, de la conception à la vente finale des produits : Employés, sous-traitants et partenaires publics. Cela n'a absolument rien à voir avec la nature des produits vendus (manufacturés, services, etc.) ni avec la taille de l'entreprise, ou encore, la région où elle évolue, mais bien avec la capacité de l'entreprise à créer de la valeur et à innover à partir des ressources qu'elle emploie et des contributions qu'elle reçoit de ses partenaires. Certains commerçants, théâtres ou restaurateurs grandissent, innovent ou les deux à la fois, bien davantage que plusieurs entreprises manufacturières. De plus, les divisions sectorielles sont beaucoup plus floues qu'elles l'ont déjà été et les liens contractuels entre des milliers de petites entreprises et des grands joueurs font en sorte que leur réel secteur d'activité est loin d'être défini. Et cela, des dizaines de milliers de commerçants le réussissent avec brio, jour après jour.

Malgré ces réalités économiques, le gouvernement continue d'accorder des avantages particuliers à certains types de travailleurs œuvrant dans certains secteurs d'activité. Au nom de quoi? Un exemple : Le crédit d'impôt pour la production de titres multimédias, qui couvre entre 26,25 % et 37,5 % des dépenses salariales admissibles. Cette mesure accorde un avantage énorme aux entreprises œuvrant dans le « bon » secteur (celles qui produisent les titres multimédias admissibles), au détriment des « mauvais » secteurs – tous les autres! Or, les compétences technologiques requises pour ces emplois sont également en forte demande dans bon nombre des « mauvais » secteurs, dont plusieurs sociétés technologiques, mais aussi le commerce de détail, la fabrication, les services professionnels, etc. Ainsi, cela accentue la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui a déjà cours dans bon nombre de ces « mauvais » secteurs.

Si une mesure est positive et porteuse, il vaut la peine de l'appliquer à l'ensemble des entreprises. Dans le cas d'investissements majeurs, il serait possible d'imaginer une mesure préférentielle liée à la mise en place de nouvelles entreprises ou à l'expansion d'entreprises existantes, sans critères sectoriels et avec une programmation déjà établie de réduction graduelle des avantages consentis. Un autre exemple : Un crédit d'impôt spécifique à quelques sous-secteurs, par exemple pour l'exportation, devrait plutôt être baissé et généralisé à tous les secteurs. De cette façon, le seul favoritisme serait envers les entreprises faisant l'activité valorisée (donc, exporter), sans égard à leur appartenance sectorielle.

En somme, il est temps de mettre fin au « catégorisme » économique, soit l'exclusion arbitraire des entreprises basées sur leur secteur d'activité, leur région, ou tout autre

découpage arbitraire, et de favoriser l'inclusion de toutes les entreprises susceptibles de participer à notre développement collectif.

Recommandation 4 – Mettre fin au « catégorisme » économique : La programmation des initiatives gouvernementales basée sur le secteur d'activité est un raccourci idéologique qui a fait son temps. Par conséquent, les ministères et organismes responsables de l'économie devraient éliminer toute distinction ou exclusion sectorielle de leurs programmes et services, de façon à baser leur appréciation des entreprises candidates sur leurs seules caractéristiques propres : Viabilité financière, caractère structurant, innovation technologique, etc. Les politiques économiques doivent être élargies et devenir beaucoup plus inclusives, de manière à engager l'ensemble de la société sur le chemin de la croissance économique et de la pérennité des entreprises.

Négociations de l'ALÉNA : Ne pas céder quoi que ce soit sur le seuil *de minimis*

Certaines sources avancent que, lors des négociations sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), les représentants canadiens seraient tentés de concéder une hausse du seuil *de minimis* à nos partenaires américains. À notre avis, il s'agirait là d'une grave erreur.

Le seuil *de minimis* est le montant en dessous duquel les importations de produits via Internet sont exemptes de taxes et frais de douane. Présentement, ce seuil est de 20 \$ au Canada, alors qu'il est de 800 \$ aux États-Unis. Une harmonisation des deux seuils signifierait que tous les colis de moins de 800 \$ entrant au Canada seraient désormais exempts de taxes et droits de douane.

Pour les détaillants canadiens, cela représenterait une concurrence totalement inégale face aux détaillants étrangers. Par exemple, une paire de bottes importée de l'étranger et vendue ici 200 \$ s'accompagne de taxes de vente variant entre 5 % et 15 %, plus un droit de douane allant jusqu'à 20 %, pour un total possible de 35 %. Sans le seuil *de minimis*, l'incitation des clients d'acheter à l'étranger sans taxes ni droits de douane rendrait nos détaillants non concurrentiels, même si la qualité de l'expérience client est exceptionnelle.

L'impact d'un tel déséquilibre concurrentiel serait majeur. Une petite variation des revenus aurait un effet immédiat sur leur (faible) rentabilité, donc leur marge de manœuvre pour croître, investir et amortir les coups durs. Cela se répercuterait d'abord sur les détaillants et leurs employés, mais aussi sur les entreprises dépendantes : Fournisseurs, entreprises de construction, services professionnels, etc.

Il est surprenant que nos dirigeants envisagent une telle avenue, surtout à l'heure où plusieurs pays font justement le chemin inverse. Après avoir expérimenté une augmentation de son seuil à 1 000 \$, l'Australie est revenue sur sa décision en l'éliminant tout simplement pour assurer la compétitivité de ses détaillants et récupérer les pertes fiscales encourues.

À l'occasion de cette consultation prébudgétaire, le CQCD a réalisé un sondage auprès de ses membres concernant la répartition de leurs ventes par strates de prix, ainsi que l'origine des produits vendus. Les résultats sont les suivants :

- Nombre de commerces : 620
- Nombre d'employés : 11 900
- Chiffre d'affaires estimé : 3,3 G\$
- Répartition des achats par catégories de prix :

- o 0 \$ - 19,99 \$: 49 %
- o 20 \$ - 49,99 \$: 22 %
- o 50 \$ - 99,99 \$: 9 %
- o 100 \$ - 199,99 \$: 6 %
- o 200 \$ - 499,99 \$: 2 %
- o 500 \$ et plus : 13 %
- Répartition selon l'origine des achats
 - o Québec : 55 %
 - o Autres provinces : 41 %
 - o Autres pays : 4 %
- Droits de douane moyens (% achats) : 0,4 % (varie de 0 % à 30 %)

Il en ressort que 71 % des achats effectués s'élèvent à moins de 50 \$ et près de 80 % coûtent moins de 100 \$. De plus, environ 45 % des achats proviennent de fournisseurs situés hors du Québec, donc possiblement fournis directement en ligne via ces mêmes entreprises. Par conséquent, une hausse du seuil *de minimis* menacerait une majorité des achats des consommateurs québécois, qui pourraient être tentés d'importer les mêmes produits de l'étranger. En combinant ces résultats aux perceptions réelles de taxes et droits de douane, voici l'ampleur de ces incitations pour les consommateurs et des montants de taxes et droits en jeu pour le Québec :

	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 3
Description	Chaussures de ski de fond	Combinaison de plongée	Chaussures de soccer
Prix avant taxes et frais	100,00 \$	100,00 \$	100,00 \$
Frais de courtage moyens*	13,72 \$	13,72 \$	13,72 \$
Droits de douane**	0 %	10 %	18 %
Taxes de vente			
TPS	5 %	5 %	5 %
TVQ	9,975 %	9,975 %	9,975 %
Prix sans <i>de minimis</i>	128,69 \$	138,69 \$	146,69 \$
Prix avec <i>de minimis</i>	113,72 \$	113,72 \$	113,72 \$
Différence pour le consommateur	-14,98 \$	-24,98 \$	-32,98 \$
En %	-11,6 %	-18,0 %	-22,5 %

Selon le tarif douanier, dans ces exemples, le coût total par achat en ligne venant de l'étranger diminuerait d'entre 11,6 % et 22,5 % pour le consommateur. À l'échelle macroéconomique, cela correspond à des taxes et droits de douane d'environ 690 M\$, qui pourraient augmenter à 1,56 G\$ si les gouvernements percevaient 100 % de leur dû.

Il faut rappeler que Postes Canada ne collecte les taxes et les droits de douane que sur un échantillon des colis expédiés. Pour un colis valant 100 \$, environ 10 % à 15 % des taxes sont collectées, alors que pour le droit de douane, moins de 5 % sont perçus. Évidemment, ces pourcentages augmentent rapidement, suivant la valeur du colis. N'empêche que selon une étude de Copenhagen Economics, les gouvernements canadiens perdent 1,3 milliard de dollars par an sur les taxes et droits non perçus sur les colis entrant au pays.

Même si certains acteurs sont favorables à une hausse du seuil, dont les consommateurs et les expéditeurs, les gouvernements y perdraient de précieux revenus fiscaux. Surtout, les

détaillants subiraient un déséquilibre majeur dans leur position concurrentielle, ce qui aurait des répercussions sur toute l'économie.

Il est difficile de concevoir que nos gouvernements puissent négocier à ce point défensivement qu'ils offriraient une solution plus confortable que le traitement national à des entreprises étrangères. Nos intérêts légitimes dans la renégociation de l'ALÉNA, tels que la gestion de l'offre et le bois d'œuvre, ne devraient aucunement inciter à sacrifier le secteur du commerce de détail et ceux qui en vivent.

Recommandation 5 – Négociations de l'ALÉNA : Ne pas céder quoi que ce soit sur le seuil *de minimis*: Même si certains acteurs sont favorables à une hausse du seuil, dont les consommateurs et les expéditeurs, les gouvernements y perdraient de précieux revenus fiscaux. Surtout, les détaillants subiraient un déséquilibre majeur dans leur position concurrentielle, ce qui aurait des répercussions sur toute l'économie. Par conséquent, le CQCD recommande de tenir fermement le seuil *de minimis* là où il est.

Abaisser le fardeau fiscal des entreprises par l'abolition de la taxe sur la masse salariale

Cette section reprend certains éléments mentionnés lors de consultations passées, car aucune action réellement significative n'a été entreprise de ce côté lors des derniers budgets. Pourtant, il s'agit d'une proposition porteuse pour le Québec, car les revenus fiscaux éliminés à un poste spécifique reviendraient aussitôt via la croissance économique que cela produirait et les taxes et impôts qui en découleraient.

Par le passé, le CQCD a demandé à maintes reprises d'abolir cette taxe sur la masse salariale, qui punit la croissance des entreprises au même titre que la taxe sur le capital. D'abord, rappelons certaines de nos représentations passées, toujours d'actualité :

- le Groupe de travail sur l'investissement des entreprises de 2008 avait souligné que l'impôt sur le revenu des entreprises avait un impact négatif majeur sur l'investissement des entreprises, sur l'investissement direct étranger, sur l'entrepreneuriat et sur la croissance économique. Entre autres, la recherche a démontré « qu'un taux effectif d'imposition du revenu des entreprises réduit de cinq points de pourcentage s'accompagne en moyenne d'un taux d'investissement des entreprises rehaussé de 1 pt % et d'un rythme de croissance économique également plus rapide de 1 pt % par année. »;
- le Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal a publié une étude sur l'impact de la fiscalité des entreprises⁵. Contrairement à une perception souvent véhiculée, une hausse du fardeau fiscal des entreprises ne se répercute pas uniquement sur l'entreprise et ses actionnaires. En fait, elle est transférée à des tiers, dont entre 20 % et 100 % à leurs propres employés par l'entremise de salaires plus faibles. Pire encore, il semble que les travailleurs moins expérimentés et moins éduqués seraient davantage affectés par ces transferts. Partant de ces constats, les auteurs de ce rapport recommandent d'éliminer la taxe sur la masse salariale pour réformer rapidement et efficacement le cadre fiscal de la province;

⁵ Deslauriers, Jonathan, Benoît Dostie, Robert Gagné et Jonathan Paré, La fiscalité des entreprises : L'incidence de la fiscalité, Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal, octobre 2015.

- en mai 2016, le Conference Board a publié une analyse des charges fiscales provinciales, montrant que le Québec demeure bon premier au chapitre du fardeau fiscal, à la fois des entreprises et des individus⁶. Du côté des entreprises, l’auteur signale que les impôts sur les bénéfices et sur la masse salariale sont les principaux responsables de l’écart entre le Québec et le reste du pays.

Voilà qu’une nouvelle analyse de septembre 2017 confirme les mécanismes pervers associés à la taxe sur la masse salariale⁷. À partir de données fiscales de millions d’entreprises et de travailleurs canadiens sur plus de dix ans, les chercheurs ont observé qu’une partie non négligeable de la facture était dans les faits refilée aux travailleurs. En mesurant l’impact de la cotisation au FSS sur la croissance des salaires des travailleurs au Canada, il en ressort que chaque point de pourcentage de taxation prélevé sur la masse salariale des entreprises réduit la croissance des salaires de 0,47 point de pourcentage par année. Les auteurs de l’étude soulignent également que contrairement à l’impôt des particuliers où les taux d’imposition progressent en fonction de la rémunération, aucune balise n’assure que le transfert de la cotisation au FSS s’effectue en respectant le principe de progressivité fiscale. Par conséquent, les travailleurs les moins mobiles pourraient être plus durement touchés par son application.

Ces constats fondamentaux introduisent clairement l’importance d’une fiscalité beaucoup plus concurrentielle pour les entreprises du Québec. Les entreprises québécoises sont bien plus lourdement imposées que leurs consœurs des autres provinces, en particulier les PME. De plus, malgré leur contribution de taille à l’économie, les entreprises du secteur du commerce de détail sont peu avantagées par le régime fiscal québécois.

Recommandation 6 – Abaisser le fardeau fiscal des entreprises par l’abolition de la taxe sur la masse salariale : Il est fondamental que le Québec se dote d’une fiscalité beaucoup plus concurrentielle pour les entreprises du Québec. Les entreprises québécoises sont bien plus lourdement imposées que leurs consœurs des autres provinces, en particulier les PME. De plus, malgré leur contribution de taille à l’économie, les entreprises du secteur du commerce de détail sont peu avantagées par le régime fiscal québécois. Cela étant, le CQCD recommande d’éliminer la taxe sur la masse salariale pour toutes les entreprises du Québec, de manière à redonner de l’oxygène aux détaillants et à leurs travailleurs.

Bonifier l’appui à l’innovation, à la formation et au partage dans le commerce de détail

On le sait, notre monde économique et technologique vit de profonds bouleversements. Le fameux quatuor GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon) s’est établi en position dominante dans leurs secteurs d’activité respectifs, ce qui entraîne déjà des impacts considérables, aussi bien sur leurs concurrents et nos gouvernements que sur les zones commerciales. Entre autres, Amazon domine outrageusement le commerce électronique, déplaçant d’importantes parts de marché des commerces traditionnels (dont plusieurs deviennent désuets et doivent fermer) vers Internet et alimentant les enjeux liés à l’équité fiscale. Google et Facebook accaparent désormais la part du lion des revenus publicitaires, ce qui frappe de plein fouet les médias, les industries culturelles et les autres entreprises de services qui en ont bénéficié pendant des décennies⁸. La taille de ces géants planétaires et

⁶ <http://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=7761>.

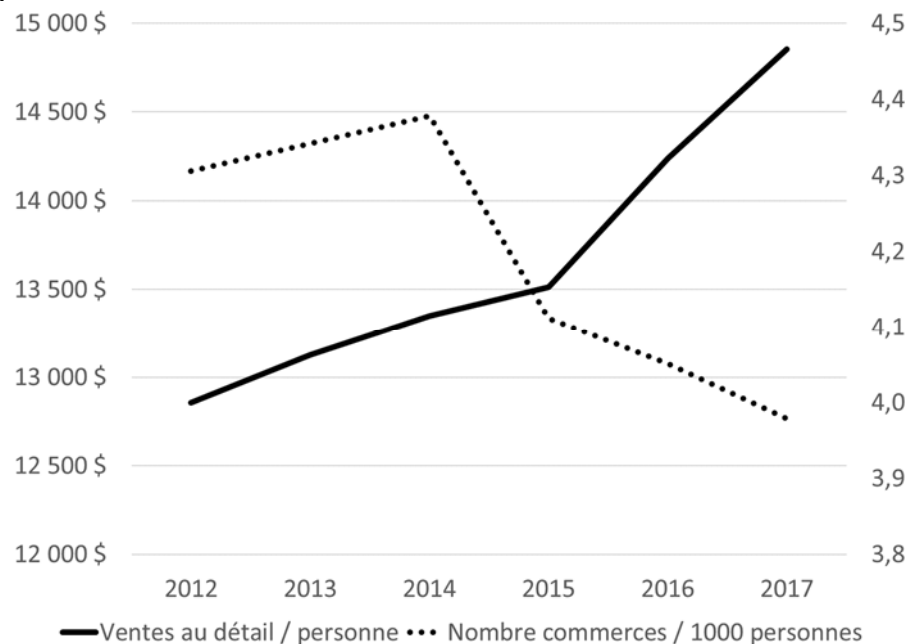
⁷ Deslauriers, Jonathan, Benoît Dostie, Robert Gagné et Jonathan Paré, Réforme de la taxe sur la masse salariale : Preuves empiriques, Centre sur la productivité et la prospérité (CPP) – Fondation Walter J. Somers, HEC Montréal, septembre 2017.

⁸ Scott Galloway, professeur à NYU Stern, expose clairement et en détail le phénomène dans plusieurs

de quelques autres (ex. : Alibaba, Microsoft) leur confère une autonomie sans pareil, pratiquement semblable à celle d'un pays souverain, donc un pouvoir marchand et politique inquiétant.

Si le gouvernement du Québec a relativement peu de contrôle sur la réglementation et les destinées de ces mégajoueurs, il doit réfléchir immédiatement aux impacts de ces bouleversements et accompagner les entreprises dans leur adaptation accélérée pour survivre à ces nouvelles réalités. Même sans savoir précisément comment notre monde économique évoluera, où et comment il réussira et échouera en conséquence de ces nouvelles réalités, il faut passer à l'action pour dynamiser et assurer la pérennité de l'économie, car la survie de milliers d'entreprises est en jeu dans un avenir rapproché.

Évolution comparée des ventes au détail par personne et du nombre de commerces par millier de personnes, Québec 2012-2016



De façon générale, le CQCD estime que le Québec doit adopter une approche en trois volets : favoriser l'appropriation et le développement des technologies numériques pour l'ensemble des acteurs de l'économie; miser sur la vitalité de ses communautés locales via une politique d'économie de proximité; appuyer des projets innovants.

Concernant les premier et troisième volets, le CQCD accueille positivement l'annonce de la Stratégie numérique du gouvernement. Cette initiative ratisse large (accompagnement, guides, projets mobilisateurs, formation, programmes, etc.) et couvre aussi bien les détaillants que les autres types d'entreprises innovantes, ainsi que les régions et les particuliers. Nous sommes impliqués directement dans deux de ces initiatives :

- *Virage numérique des détaillants* : À ce jour, le programme de virage des détaillants québécois permet à 1 325 détaillants partout en province d'amorcer un virage vers la vente en ligne transactionnelle. Le programme est actuellement bien amorcé et des conseillers en transformation numérique interviennent maintenant quotidiennement auprès des détaillants participants. Les opérations sur le terrain ont débuté en octobre dernier. À ce jour, près de 200 détaillants ont été sélectionnés pour participer au

programme; 160 ont eu leur première rencontre et 117 d'entre eux ont leur diagnostic d'affaires et leur plan d'action en main. Le programme est maintenant déployé dans 15 des 17 régions administratives du Québec. L'équipe est en déploiement, à raison de 55 nouveaux détaillants par mois pour les 24 mois à venir. La plupart des instances économiques locales et régionales ont été approchées pour contribuer à la sélection des détaillants. Plusieurs rencontres de détaillants sont prévues en février 2018. Le budget du projet est parfaitement maîtrisé et conforme aux prévisions budgétaires

Cela dit, un des volets du programme prévoit un accompagnement plus soutenu pour 25 détaillants ayant déjà un site transactionnel, soit 15 jours plutôt que les 5 prévus pour les 1 300 autres commerces. À ce jour, 9 détaillants sont choisis pour cette portion du programme et il semble que les mesures auront un fort impact pour eux. Par conséquent, nous recommandons d'augmenter de 25 à 65 le nombre de détaillants bénéficiant de cet appui accru. De plus, nous recommandons aussi d'accroître la proportion de petits détaillants visés de 10 % à 20 % du total, car les premiers échos du terrain indiquent un potentiel favorable du côté de cette clientèle;

- *Centre d'excellence du commerce de détail* : Cadrant directement avec l'appel de projets de la Stratégie numérique pour des centres d'excellence, le CQCD travaille depuis plus de deux ans à la création d'un Centre canadien d'excellence et d'innovation à l'intention du secteur du commerce de détail (le « Centre »). Son objectif sera d'être l'élément central pour tous les détaillants du Québec concernant tout ce qui touche aux nouvelles technologies et à l'innovation. Cet espace proposera différents services : Un guichet et point de contact unique, des conseillers qui écoutent pour mieux diriger, un lieu où foisonnent et sont présentées les innovations, un moyen permettant de colliger et diffuser de si cruciales intelligences d'affaires, des interventions partout au Québec, des études, recherches et sondages et, finalement, un lieu de formation et d'apprentissage. Nous proposons une vision concrète, où s'allient technologies et commercialisation. Au programme, une variété de sujets technologiques d'avant-garde applicables au secteur : La compréhension et l'exploitation des données massives, l'intelligence artificielle, le transport et la distribution, les objets connectés et leurs applications commerciales, l'approche omnicanale, le marketing numérique, la logistique et la distribution et le service aux consommateurs. Le Centre sera situé au centre-ville de Montréal, mais des sites satellites sont prévus dans plusieurs régions du Québec. D'ailleurs, au moment d'écrire ces lignes, deux activités technologiques impliquant le CQCD dans deux agglomérations sont prévues en région.

Il s'agit d'un projet estimé à 12 M\$, financé via un partenariat public, mais surtout, et en majorité, grâce à des partenariats privés d'au moins 1 M\$ chacun sur six ans. Le cadre financier prévoit une répartition à l'entrée, où 55 % constituent des investissements privés et 45 % des fonds publics. Notre objectif est de créer un centre névralgique, qui permettra de littéralement propulser le commerce de détail au Canada. Un investissement dans l'économie de demain!

Pour l'économie de proximité, l'assaut des géants du Web compromet la vitalité de plusieurs zones commerciales, ce qui amoindrit l'attrait des quartiers et des aires communes des municipalités de partout. Par conséquent, il importe d'inverser cette tendance par des investissements structurants destinés à sauvegarder et développer l'économie de proximité. Pour ce faire, le gouvernement devrait appuyer les projets de revitalisation des zones commerciales, aussi bien par l'aménagement des espaces urbains que par des investissements en infrastructures culturelles et de loisirs. Ces types d'initiatives permettraient de rehausser l'attrait de ces zones commerciales et seraient d'autant plus efficaces qu'elles seraient couplées au *Virage numérique* des détaillants, qui vise à doter les petits commerçants des outils pour concurrencer avec de plus grands joueurs.

Dans ce contexte, le CQCD fait sa part en organisant divers événements rassembleurs et porteurs pour l'industrie : Événement eCommerce-Québec, Hop! Le Sommet du commerce de détail, le Forum de discussion de la main-d'œuvre, foire d'emploi, missions commerciales (NRF, World Retail, etc.). Toute contribution gouvernementale à ces événements permettrait de consolider les assises de ces initiatives et d'en maximiser les retombées. Déjà, le CQCD est actif sur tous ces plans et travaille d'arrache-pied pour faire vivre ces diverses initiatives. Cela dit, l'obtention d'un appui fort du gouvernement pour dynamiser ces actions et permettre la réalisation d'autres projets semblables à leur plein potentiel serait un levier formidable, dont l'économie du Québec bénéficierait grandement.

Recommandation 7 – Bonifier l'appui à l'innovation, à la formation et au partage dans le commerce de détail : Pour le CQCD, cela signifie d'appuyer son projet de Centre d'excellence du commerce de détail et la tenue des événements rassembleurs qu'il organise. Plus généralement, cela signifie également d'investir dans la mise en œuvre d'une politique favorisant l'économie de proximité. Enfin, nous recommandons deux mesures pour augmenter l'impact du virage numérique des détaillants, soit d'augmenter de 25 à 65 le nombre de détaillants bénéficiant de l'appui accru (15 jours) et d'accroître la proportion de petits détaillants visés de 10 % à 20 % du total.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Année après année, le Québec demeure la province où les entreprises sont les plus taxées au pays. Il serait grand temps qu'elle s'affranchisse de ce titre peu enviable et commence à redonner de l'air aux créateurs de richesses dans l'économie.

Le CQCD propose les sept recommandations suivantes en vue de l'élaboration du Budget 2018-2019, lesquelles sont directement alignées sur le contexte économique et opérationnel des détaillants du Québec :

1. **Donner aux commerçants et aux Québécois l'équité fiscale qu'ils méritent** : Le CQCD réitère son appui ferme au gouvernement du Québec pour la mise en place de son Plan d'action pour l'équité fiscale, notamment en corrigeant la stratégie pour la centrer sur les intermédiaires de paiement. En ce sens, il devrait combiner les forces de ce Plan avec celles du projet de loi n° 997, pour doter les détaillants du Québec de l'équité fiscale qu'ils méritent depuis des années.
2. **Créer un mandat d'initiative portant sur l'iniquité fiscale associée au commerce en ligne** : Un tel mandat permettrait d'inviter divers experts de plusieurs domaines à travailler avec le gouvernement, en vue d'élaborer des solutions durables et réalistes pour régler cette iniquité.
3. **Maintenir le cap sur une augmentation graduelle du salaire minimum** : L'évidence économique, aussi bien théorique que pratique, démontre que le Québec se trouve dans une zone critique, où toute hausse plus rapide que celle du salaire moyen provoquera une baisse du revenu net des travailleurs, ainsi qu'une fragilisation de la santé financière des commerçants. Est-ce réellement ce que souhaite le gouvernement? Le CQCD parie que non.
4. **Mettre fin au « catégorisme » économique** : La programmation des initiatives gouvernementales basée sur le secteur d'activité est un raccourci idéologique qui a fait son temps. Par conséquent, les ministères et organismes responsables de l'économie devraient éliminer toute distinction ou exclusion sectorielle de leurs programmes et services, de façon à baser leur appréciation des entreprises candidates sur leurs seules caractéristiques propres : Viabilité financière, caractère structurant, innovation technologique, etc. Les politiques économiques doivent être élargies et devenir beaucoup plus inclusives, de manière à engager l'ensemble de la société sur le chemin de la croissance économique et de la pérennité des entreprises.
5. **Négociations de l'ALÉNA : Ne pas céder quoi que ce soit sur le seuil *de minimis*** : Même si certains acteurs sont favorables à une hausse du seuil, dont les consommateurs et les expéditeurs, les gouvernements y perdraient de précieux revenus fiscaux. Surtout, les détaillants subiraient un déséquilibre majeur dans leur position concurrentielle, ce qui aurait des répercussions sur toute l'économie. Par conséquent, le CQCD recommande de tenir fermement le seuil *de minimis* là où il est.
6. **Abaisser le fardeau fiscal des entreprises par l'abolition de la taxe sur la masse salariale** : Il est fondamental que le Québec se dote d'une fiscalité beaucoup plus concurrentielle pour les entreprises du Québec. Les entreprises québécoises sont bien plus lourdement imposées que leurs consœurs des autres provinces, en particulier les PME. De plus, malgré leur contribution de taille à l'économie, les entreprises du secteur du commerce de détail sont peu avantagées par le régime fiscal québécois. Cela étant, le CQCD recommande d'éliminer la taxe sur la masse salariale pour toutes les entreprises du Québec, de manière à redonner de l'oxygène aux détaillants et à leurs travailleurs.

7. **Bonifier l'appui à l'innovation, à la formation et au partage dans le commerce de détail :**
Pour le COCD, cela signifie d'appuyer son projet de Centre d'excellence du commerce de détail et la tenue des événements rassembleurs qu'il organise. Plus généralement, cela signifie également d'investir dans la mise en œuvre d'une politique favorisant l'économie de proximité. Enfin, nous recommandons deux mesures pour augmenter l'impact du virage numérique des détaillants, soit d'augmenter de 25 à 65 le nombre de détaillants bénéficiant de l'appui accru (15 jours) et d'accroître la proportion de petits détaillants visés de 10 % à 20 % du total.